

DELIBERATION
relative aux conventions et avenant aux conventions conclues avec le Cnous

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu les projets de conventions,*

- **Point de l'ordre du jour**

5 – Conventions

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation des projets suivants, telles que présentées aux administrateurs :

- Convention entre l'IMT et le Cnous ;
- Convention entre la GENES et le Cnous ;
- Avenant à la convention entre l'Université de Nouvelle-Calédonie, la DGESIP et le Cnous ;
- Avenant à la convention entre l'Université de Polynésie Française, la DGESIP et le Cnous ;
- Avenant à la convention entre l'ENSAD et le Cnous.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

(dont 28 membres avec voix délibératives)

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 12

Procurations : 12

Abstention : 0

Pour : 24

Contre : 0


La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires
Dominique Marchand

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : Projets de conventions et avenants